

Lutte contre les violences faites aux femmes et stratégie départementale de prévention de la délinquance.

DIRECTION DDCSPP

Direction départementale de la cohésion sociale et
de la protection des populations (DDCSPP) de
Tarn-et-Garonne

MISSOIN DEPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'EGALITE

Brigitte LAMOURI
brigitte.lamouri @tarn-et-garonne.gouv.fr 05.63.21.18.08r

OBSERVATOIRES DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

de Tarn-et-Garonne.

DESCRIPTIF

Intitulé	OBSERVATOIRE DES VIOLENCES faites aux femmes en Tarn-et-Garonne
Finalités	<p>Créer un outil support de la politique publique en matière de lutte contre les violences faites aux femmes associant l'ensemble des institutions concourant à la réponse territoriale afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître la visibilité des dispositifs existants tant au regard des professionnels que des publics cibles : victimes – auteurs -enfants - Conforter la structuration et la coordination actuelle de la réponse locale - Consolider et élargir le cadre partenarial tant institutionnel qu'associatif - Soutenir la dynamique départementale
Cadre national	<ul style="list-style-type: none"> - Comité interministériel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012 (mesures en matière de lutte contre les violences faites aux femmes) - Mission Interministérielle de Protection des Femmes et de lutte contre la traite des êtres humains MIPROPF - Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 : Priorité n°2 : programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes - 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes Axe 3 Mobiliser l'ensemble de la société 3.1 observatoires territoriaux
Composition	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Membres institutionnels</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'Etat, au titre de ses différents services concernés (Justice, police, gendarmerie, Mission aux droits des femmes et à l'Egalité, Mission des politiques de prévention, Politique de la Ville, Education Nationale, Protection judiciaire de la jeunesse, Services pénitentiaires d'insertion et de probation...) ➤ le Conseil Général de Tarn-et-Garonne –ASE, PMI, CMS...-, ➤ l'association des maires de Tarn-et-Garonne, ➤ la Caisse d'Allocation Familiale, ➤ le CISPD de Montauban, ➤ les CLSPD de Castelsarrasin et Moissac, ● <u>Membres associatifs spécialisés (ou experts)</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CIDFF82, Planning Familial, Espace et Vie, AVIR82, CDEF82, Emmaüs, Sauvegarde de l'Enfance

Lutte contre les violences faites aux femmes et stratégie départementale de prévention de la délinquance.

	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>Membres institutionnels et associatifs associés</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Centre hospitalier de Montauban, Hôpital de Castel-Moissac, SIAO, Promologis, Tarn-et-Garonne Habitat, CAMSP, Mission Locale, Pôle Emploi, ➤ Ordre des Médecins, ordre des Avocats, ➤ Reliance 82, Secours Catholique, UDAF82, ANPAA82, Epice82, CDAD, Maison des Ados, Espace Médiation Famille, AMAR, Montauban Service.
Missions	<p>① approfondir la connaissance partagée du phénomène dans le département, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ en favorisant le recueil de données ➤ en collaborant à l'élaboration d'indicateurs communs <p>② poursuivre la structuration de la réponse interinstitutionnelle et associative, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ en concourant à la mise en œuvre des dispositifs opérationnels de prise en charge des différents publics (initiative, financement, mise en œuvre.....) ➤ en facilitant l'évaluation des projets, dispositifs et réponses existantes <p>③ élargir la formation à l'ensemble des professionnels afin de, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ promouvoir et faciliter la formation des agents sur la base des propositions de formation nationales, régionales ou départementales ➤ étendre ces temps de formations aux professionnels de santé. <p>④ faire évoluer les mentalités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ en développant des actions de communication et de sensibilisation en interne et en direction des publics accueillis ➤ en valorisant localement les grandes campagnes d'information sur la thématique
Champs de compétences	Violences conjugales – harcèlement sexuel et moral – violences au travail – mariages forcés- viols, agressions sexuelles – prostitution – mutilations sexuelles – polygamie -
Publics cible	<ul style="list-style-type: none"> - Victimes de violences - Auteurs de violences - Enfant exposés aux violences - Acteurs professionnels institutionnels et associatifs
Fonctionnement prévisionnel	<p>Installé par le CDPD dont il dépend, l'Observatoire dispose d'un COPIL, fonctionne en groupes de travail et bénéficie d'une coordination :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ COPIL : composé de l'Etat, du Conseil Général, des Collectivités locales, de la CAF, il valide les stratégies et définit les moyens. ➤ Coordination : assurée par un intervenant , interface opérationnelle des acteurs de terrain au plus près des territoires, en lien avec les CLSPD. ➤ Groupes de travail : par thématique et par projet
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la fluidité des « parcours » des victimes notamment au regard des nouveaux dispositifs, - Poursuite des travaux d'évaluation des dispositifs existants et organisation de la veille locale sur la récurrence des auteurs de violences, - infléchissement vers un engagement renforcé et une responsabilisation des institutions dans un cadre partenarial élargi, - mise en synergie des moyens d'intervention, valorisation des fonds publics et mise en cohérence des politiques associatives.
Evaluation - Bilan	Par action et par projet – Reddition de comptes en CDPD deux fois par an.